



# **PROGRAMME ELEVAGE DU PONEY NEW FOREST**

## **CARACTERISATION DES REPRODUCTEURS ET ATTRIBUTION DES LABELS**

Le 2 juin 2020

### Préambule :

- ✓ L'agrément donné à l'association par le ministère de l'agriculture le 23/04/2003 et l'approbation du règlement du stud-book le 11/02/03, définissent le rôle et les missions confiées à l'association pour intervenir dans la sélection et l'amélioration génétique de la race New Forest en France. L'association Française du poney New Forest est organisme de sélection depuis le 23/10/2018.
- ✓ L'accord interministériel du 29/07/03 et la loi sur les territoires ruraux (J.O. du 24/02/05, art.38) définissent le produit cheval comme activité agricole à part entière, ce qui est une chance pour la filière, et implique une démarche quasi-professionnelle.
- ✓ La politique Agricole Commune exige des agriculteurs le respect de certaines règles concernant les bonnes pratiques agricoles et environnementales, le bien-être animal et la transparence de la production, auxquelles les éleveurs de chevaux, même amateurs, doivent être sensibilisés. (Tenue du registre d'élevage, déclarer son lieu de détention d'équidés à l'IFCE).
- ✓ Le programme d'élevage est réservé aux reproducteurs inscrits au Livre A et produisant au Livre A. Il a pour objectif la production de poneys New Forest inscriptibles au Livre A et doit permettre :
  1. D'orienter la production par la sélection et l'amélioration de la race.
  2. De caractériser les reproducteurs par l'attribution de mentions qualificatives
  3. De soutenir la production en race pure par des mesures de conservation.
- ✓ Le programme d'élevage ci-après défini est prévu pour une durée de 10 ans et fera l'objet d'un bilan à mi-parcours afin de le compléter par de nouveaux outils de classements éventuels, de le réorienter ou de le conforter.

## 1. ORIENTATION DE LA PRODUCTION PAR LA SELECTION DANS LA RACE.

### 1.1 Respect des critères de sélection :

Ils portent sur les qualités essentielles et reconnues de la race :

- Bon caractère (douceur, respect, attention, facilité d'utilisation)
- Type « poney » conforme au standard, typé dans la race.
- Qualités morphologiques adaptées à l'utilisation et à la reproduction : robuste, charpenté sans être lourd, harmonieux dans ses proportions, expressif, bonne locomotion fonctionnelle.
- Diversités d'aptitudes à l'utilisation.
- Facilité d'élevage, rustique, économique.

### 1.2 Amélioration des aptitudes sportives :

- Attribution de mentions selon les performances du sujet et de sa production en tenant compte de la polyvalence de la race.

### 1.3 Mise en valeur des produits :

- Encouragement à la présentation des produits dès le plus jeune âge au national NF pour mettre en valeur leur modèle et orienter la sélection.
- Encouragement à la présentation des produits en circuit PRATIC et épreuves loisir pour mettre en valeur leur caractère et leur facilité d'utilisation.
- Encouragement à la valorisation des aptitudes sportives dans le circuit de formation SHF en mettant en valeur les indices sportifs obtenus.
- Indication du pourcentage de production en race pure.

### 1.4 Mise en valeur des meilleurs reproducteurs

Afin de faire une sélection rigoureuse dans la race New Forest, l'association encourage :

#### ➤ Pour la voie femelle :

- La présentation des juments suitées et non suitées lors du National.
- La présentation des pouliches lors du National ou en concours inter races lorsque les effectifs sont suffisamment représentatifs pour justifier la présence d'un juge de race.

➤ Pour la voie mâle :

- La présentation des mâles au National ou lors de rassemblements spécifiques en présence d'un juge de race.
- En dehors du National New Forest, les notes qualificatives doivent être obtenues avec la grille d'évaluation spécifique à la race.

## **2. CARACTERISATION : QUALIFICATIONS ET MENTIONS**

La caractérisation des animaux consiste à attribuer des qualifications valorisées par des mentions :

- A chaque individu en concours « modèle et allures », en épreuves sportives (toutes disciplines confondues) ou en épreuves d'appréciation de son comportement (PRATIC ou qualifications loisir).
- A sa production dans les mêmes épreuves lorsqu'il a été mis à la reproduction.

Le système de qualifications et de mentions mis en place doit permettre un apport d'informations complémentaires aux utilisateurs et éleveurs dans le but de valoriser la race pure sur le marché et de promouvoir les lignées afin d'orienter vers des accouplements judicieux et la recherche de produits ciblés.

### 2.1 Caractérisation des individus

Elle est réalisée à partir des caractéristiques propres de l'animal et de ses résultats obtenus dans les domaines des sports équestres et du loisir.

#### A- Qualification M « Modèle »

Elle est obtenue en concours modèle et allures lors du National de race ou lors de rassemblements spécifiques en présence d'un juge de race.

Cette qualification est valorisée par les mentions suivantes selon la note globale obtenue :

- ✓ Elite : note minimale de 80
- ✓ Excellent : note minimale de 75
- ✓ Très Bon : note minimale de 70
- ✓ Bon : note minimale de 65
- ✓ Qualifié : note minimale de 60

### B- Qualification S « Sport »

Elle est obtenue à partir d'un indice de performance poney minimum de 100 ou une mention SHF équivalente en épreuves sportives toutes disciplines confondues.

*Les indices obtenus en épreuves chevaux sont également pris en compte à la hauteur de leur équivalence en indice poney (indice poney équivalent = indice cheval + 10)*

Cette qualification est valorisée par les mentions suivantes selon le meilleur indice de performance obtenu (CP minimum de 0.5) :

- ✓ Elite : indice minimum de 140
- ✓ Excellent : indice minimum de 130
- ✓ Très Bon : indice minimum de 120
- ✓ Bon : indice minimum de 110
- ✓ Qualifié : indice minimum de 100

### C- Qualification L « Loisir »

Elle est obtenue à partir des meilleurs résultats obtenus en qualifications Loisir monté ou attelé et en épreuves PRATIC.

Cette qualification est valorisée par les mentions suivantes selon le meilleur niveau obtenu :

- ✓ Elite : Elite loisir
- ✓ Excellent : Sélection loisir
- ✓ Très Bon : Qualifié loisir
- ✓ Bon : Certification PRATIC monté
- ✓ Qualifié : Certification PRATIC en main

### D- Qualification F « Forest »

Elle est obtenue à partir des appellations « Forest Bred » ou « Forest Run » attribuées aux ascendants d'un individu.

Ces appellations sont attribuées aux poneys NF nés et élevés dans le Parc National du New Forest (« Forest Bred ») ou ayant séjournés une saison dans cette région (« Forest Run »).

Cette qualification est valorisée par les mentions suivantes selon le pourcentage d'ascendants porteurs de l'appellation « Forest » :

- ✓ Elite : 100 % (Père et mère « Forest »)
- ✓ Excellent : 50 % (Père ou mère « Forest »)
- ✓ Très Bon : 50 % (2 grands parents « Forest »)
- ✓ Bon : 25 % (1 grand parent « Forest »)
- ✓ Qualifié : 12.5 % (1 arrière grand parent « Forest »)

E- Tableau récapitulatif de la caractérisation des individus

	<u>Qualification M</u> « Modèle »	<u>Qualification S</u> « Sport »	<u>Qualification L</u> « Loisir »	<u>Qualification F</u> « Forest »
Mention <b>Elite</b>	Minimum 80	Indice minimum 140 ou Mention Elite CCJPS 6 ans	Elite loisir	Père et mère « Forest » (100%)
Mention <b>Excellent</b>	Minimum 75	Indice minimum 130 ou Mention Excellent CCJPS 6 ans ou Mention Elite CCJPS 5 ans	Sélection loisir	Père ou mère « Forest » (50%)
Mention <b>Très bon</b>	Minimum 70	Indice minimum 120 ou Mention Très Bon CCJPS 6 ans ou Mention Excellent CCJPS 5 ans Ou Mention Elite CCJPS 4 ans	Qualifié loisir	2 grands parents « Forest » (50%)
Mention <b>Bon</b>	Minimum 65	Indice minimum 110 ou Finaliste CCJPS 6 ans ou Mention Très Bon CCJPS 5 ans ou Mention Excellent CCJPS 4 ans	Certification PRATIC Monté	1 grand parent « Forest » (25%)
Mention <b>Qualifié</b>	Minimum 60	Indice minimum 100	Certification PRATIC en main	1 arrière grand parent « Forest » (12.5%)

## 2.2 Caractérisation de la production

Elle est réalisée à partir des caractéristiques des produits de l'animal et de leurs résultats obtenus dans les domaines des sports équestres et du loisir.

Elle se fait sur la voie femelle et sur la voie mâle dans le but de mettre en valeur les reproducteurs à partir de leur production.

### A- Qualification **MP** « Modèle Production »

Comme pour la qualification M, elle est obtenue lorsque les produits d'un individu ont été présentés en concours modèle et allures lors du National de race ou lors de rassemblements spécifiques en présence d'un juge de race.

Pour la voie femelle, au moins 3 produits doivent avoir été présentés en concours modèle et allures avec un juge de race.

Pour la voie mâle, ce sont au moins 10 produits qui doivent avoir été présentés.

Cette qualification est valorisée par les mentions suivantes selon la note globale obtenue et le nombre de produits présentés :

- ✓ Elite : au moins un produit avec une note minimale de 80
- ✓ Excellent : au moins un produit avec une note minimale de 75
- ✓ Très Bon : au moins un produit avec une note minimale de 70
- ✓ Bon : au moins un produit avec une note minimale de 65
- ✓ Qualifié : au moins un produit avec une note minimale de 60

### B- Qualification **SP** « Sport Production »

Comme pour la qualification S, elle est obtenue lorsque les produits d'un individu ont obtenu un indice de performance minimum de 100, toutes disciplines confondues, avec un CP minimum de 0,5.

*Sont pris en compte les indices de performance poney ainsi que les indices de performance chevaux à hauteur de leur équivalence poney (indice poney équivalent = indice cheval + 10)*

1/ Pour la voie femelle, la qualification est attribuée en fonction du nombre de produits avec un indice minimum.

Une « *recommandation CSO* » est ajoutée aux poulinières avec un BPO positif (Indice génétique poney obstacle).

Les mentions suivantes sont attribuées à une poulinière selon le meilleur indice de performance obtenu de ses produits :

- ✓ Elite :            Au moins 3 produits avec un indice minimum de 130  
                      Ou    au moins 4 produits avec un indice minimum de 120
- ✓ Excellent :        Au moins 2 produits avec un indice minimum de 130  
                      Ou    au moins 3 produits avec un indice minimum de 120
- ✓ Très Bon :         1 produit avec un indice minimum de 130  
                      Ou    2 produits avec un indice minimum de 120
- ✓ Bon :                Au moins 1 produit avec un indice minimum de 120
- ✓ Qualifié :         Au moins 1 produit avec un indice minimum de 100

2/ Pour la voie mâle, elle est attribuée à un étalon s'il a au moins 20 descendants, en fonction de la proportion de descendants avec un indice minimum de 120.

Une « *recommandation CSO* » est ajoutée aux étalons avec un BPO minimum de +10 (Indice génétique poney obstacle).

Une « *recommandation Dressage* » est ajoutée aux étalons recommandés par France Dressage.

Une « *recommandation CCE* » est ajoutée aux étalons recommandés par France Complet

Les mentions suivantes sont attribuées aux étalons ayant au moins 20 descendants selon la proportion de ses produits avec un indice minimum de 120 :

- ✓ Elite :            au moins 25 % de la production
- ✓ Excellent :        au moins 23 % de la production
- ✓ Très Bon :        au moins 21 % de la production
- ✓ Bon :              au moins 19 % de la production
- ✓ Qualifié :        au moins 17 % de la production

### C- Qualification LP « Loisir Production »

Comme pour la qualification L, elle est obtenue à partir des meilleurs résultats de la production en qualifications Loisir et en épreuves PRATIC. Les critères sont les mêmes pour la voie femelle et la voie mâle.

Cette qualification est valorisée par les mentions suivantes selon le nombre de produits ayant obtenu le meilleur niveau :

- ✓ Elite : au moins 3 produits labélisés loisir dont 1 est Elite
- ✓ Excellent : au moins 3 produits labélisés loisir dont 1 est Sélection
- ✓ Très Bon : au moins 3 produits labélisés loisir
- ✓ Bon : au moins 3 produits participants au circuit PRATIC dont un certifié PRATIC monté
- ✓ Qualifié : au moins 3 produits participants au circuit PRATIC dont un certifié PRATIC en main

### D- Tableau récapitulatif de la caractérisation des produits

#### 1) Par la voie femelle

	<u>Qualification MP</u> « <i>Modèle Production</i> »	<u>Qualification SP</u> « <i>Sport Production</i> » « <i>Recommandée CSO</i> » pour jument avec BPO positif	<u>Qualification LP</u> « <i>Loisir Production</i> »
<b>Mention Elite</b>	Au moins 3 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 80	Au moins 3 produits indicés minimum 130 Ou au moins 4 produits indicés minimum 120	Au moins 3 produits labélisés loisir dont 1 Elite
<b>Mention Excellent</b>	Au moins 3 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 75	Au moins 2 produits indicés minimum 130 Ou au moins 3 produits indicés minimum 120	Au moins 3 produits labélisés loisir dont 1 Sélection
<b>Mention Très bon</b>	Au moins 3 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 70	Au moins 1 produit indicé minimum 130 Ou au moins 2 produits indicés minimum 120	Au moins 3 produits labélisés loisir
<b>Mention Bon</b>	Au moins 3 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 65	Au moins 1 produit indicé minimum 120	Au moins 3 produits participants au circuit PRATIC dont 1 certifié PRATIC monté
<b>Mention Qualifié</b>	Au moins 3 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 60	Au moins 1 produit indicé minimum 100	Au moins 3 produits participants au circuit PRATIC dont 1 certifié PRATIC en main



2) Par la voie mâle

	<p><u>Qualification MP</u> « <i>Modèle Production</i> »</p>	<p><u>Qualification SP</u> « <i>Sport Production</i> » (attribuée à partir de 20 descendants)</p> <p>« <i>Recommandé CSO</i> » pour étalon avec BPO d'au moins 10</p> <p>« <i>Recommandé Dressage</i> » si labellisation France Dressage</p> <p>« <i>Recommandé CCE</i> » si labellisation France Complet</p>	<p><u>Qualification LP</u> « <i>Loisir Production</i> »</p>
<p>Mention <b>Elite</b></p>	<p>Au moins 10 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 80</p>	<p>Au moins 25% de la production indicés minimum 120</p>	<p>Au moins 3 produits labélisés loisir dont 1 Elite</p>
<p>Mention <b>Excellent</b></p>	<p>Au moins 10 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 75</p>	<p>Au moins 23% de la production indicés minimum 120</p>	<p>Au moins 3 produits labélisés loisir dont 1 Sélection</p>
<p>Mention <b>Très bon</b></p>	<p>Au moins 10 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 70</p>	<p>Au moins 21% de la production indicés minimum 120</p>	<p>Au moins 3 produits labélisés loisir</p>
<p>Mention <b>Bon</b></p>	<p>Au moins 10 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 65</p>	<p>Au moins 19% de la production indicés minimum 120</p>	<p>Au moins 3 produits participants au circuit PRATIC dont 1 certifié PRATIC monté</p>
<p>Mention <b>Qualifié</b></p>	<p>Au moins 10 produits présentés dont 1 avec une note minimale de 60</p>	<p>Au moins 17% de la production indicés minimum 120</p>	<p>Au moins 3 produits participants au circuit PRATIC dont 1 certifié PRATIC en main</p>

### 3. SOUTIEN A LA PRODUCTION EN RACE PURE

#### Objectifs des mesures conservatoires :

- Préservation de la race New Forest par un maintien des effectifs de reproducteurs et une augmentation du nombre de naissances.
- Favoriser l'accès aux étalons de qualité et l'introduction de nouvelles lignées.

#### 3.1 Maintien du cheptel reproducteur et soutien pour le renouvellement

- Encouragement à la présentation des pouliches de 1 à 3 ans en concours de modèles et allures avec un juge de race et à leur mise à la reproduction lorsqu'elles répondent aux critères de sélection.
- Encouragement aux tests d'aptitudes des pouliches de 4 ans pour l'obtention des mentions de caractérisation.

#### 3.2 Incitation des éleveurs à faire reproduire en race pure

- Promotion des étalons et des juments par la diffusion des qualifications obtenues (propres et sur descendance).
- Promotion de l'ensemble des produits du Livre A.

le 5 octobre 2020  
Cecilia Patricia  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
DU PONEY NEW FOREST  
Tél. : 06 36 48 32 33  
A.S.B.L. N° 6911592